

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 6 24 5 7 Séance du 1 6 MARS 2007

## CO51 Présentation du GERPLAN de la communauté de communes de l'Ile Napoléon en vue de la contractualisation avec le Département

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ autorise le Président à signer le contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes de l'Île Napoléon.

Acte certifié exécutoire  Réception par la Préfet 1.9. MARS. 2007.  Publica les		LE PRESIDENT  Pochte Président  Conseil Cénéral du Haut-Rhin  et par délégation  Le 1er Vice-Président
E L	dovic LIONS	Rémy WITH

Adopté .....voix contre .....abstentions